

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Note environnementale d'accompagnement

Rénovation de l'Espace de Liberté et réalisation d'extensions

(environ 2 500 m²) – Destinées aux Grands Buffets

Narbonne (Aude)

Adresse : 11 Route de Perpignan, 11100 Narbonne

Parcelles : CX 105, CX 106, CX 107

Nota : certains plans (végétation) et l'analyse hydraulique portent sur un périmètre d'intervention spécifique inclus dans l'emprise globale du site.

Date : 04/03/2026

Maître d'ouvrage : Le Grand Narbonne

Maîtrise d'œuvre : Leonard Architecture

Rédacteur : Leonard Architecture

Table des matières

Sommaire.....	Erreur ! Signet non défini.
0. Résumé non technique.....	4
1. Introduction, objet de la saisine et cadre de la démarche.....	5
1.1 Objet de la saisine.....	5
1.2 Méthodologie	5
1.3 Périmètres d'étude.....	5
2. Description détaillée du projet.....	6
2.1 Localisation et contexte.....	6
2.2 Programme et principes d'aménagement.....	6
2.3 Caractéristiques chiffrées	6
2.4 Durée et phasage.....	6
2.5 Énergie et dispositifs environnementaux intégrés.....	6
3. Localisation, contexte territorial et sensibilités environnementales	7
3.1 Inscription dans un site urbanisé.....	7
3.2 Natura 2000 et espaces protégés.....	7
3.3 Risque inondation : PPRI Rec de Veyret	7
3.4 Milieu récepteur et hydrographie	7
4. État initial de l'environnement.....	8
4.1 Sols et occupation du sol	8
4.2 Végétation existante et biodiversité ordinaire.....	8
4.2.1 Bilan arbres.....	8
4.3 Paysage et cadre de vie	8
4.4 Sensibilités majeures	8
5. Analyse des incidences potentielles du projet	9
5.1 Sols, artificialisation et consommation d'espace	9
5.2 Eau : gestion des eaux pluviales, ruissellement et milieu récepteur	9
5.2.1 Dimensionnement des volumes de rétention.....	9
5.2.2 Résultats de modélisation : absence d'aggravation (avant/après)	9
5.3 Risque inondation (PPRI)	10
5.4 Biodiversité.....	10
5.5 Paysage	10
5.6 Trafic, bruit, air	10

5.7 Climat, énergie, adaptation	10
5.8 Déchets et risques de pollution.....	10
5.9 Phase chantier (2 ans)	10
6. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)	11
6.1 Principe général.....	11
6.2 Tableau de synthèse ERC.....	11
6.3 Mesures chantier.....	11
7. Analyse des effets cumulés	12
8. Conclusion motivée de l'examen au cas par cas	13
9. Liste des annexes à produire (dossier de dépôt).....	14

0. Résumé non technique

Le projet porte sur la rénovation et l'extension de l'équipement existant « Espace de Liberté » à Narbonne. Il comprend des extensions destinées aux Grands Buffets et la requalification d'espaces extérieurs, au sein d'un site urbanisé et artificialisé de longue date (environ 40 ans).

Les principales caractéristiques sont les suivantes : emprise au sol créée de 2 156,76 m², augmentation d'imperméabilisation estimée à 1 036,42 m² sur un tènement global de 58 318 m² (soit environ 1,77 % de la superficie du site), hauteur inférieure à 8 m, absence de création de stationnement et absence d'augmentation de capacité d'accueil (pas de variation de trafic attendue).

Le site est concerné par le PPRI du Rec de Veyret (zones Ri1 et Ri2). Une notice hydraulique dimensionne des ouvrages de gestion des eaux pluviales par rétention (volume requis sur l'imperméabilisation nouvelle : 218 m³, assuré par 94 m³ de rétention en toiture et 124 m³ dans un bassin BR1). Les simulations jusqu'à la période de retour centennale démontrent une absence d'aggravation hydraulique à l'aval et une diminution des débits totaux rejetés à l'exutoire entre l'état actuel et l'état projet (Q100 : 0,222 m³/s avant contre 0,168 m³/s après).

Sur le volet végétation, l'état initial recense 36 arbres. Le projet conserve 26 arbres, en supprime 10 (dont 6 sujets de circonférence supérieure à 0,80 m) et prévoit la plantation de 14 arbres de haute tige, portant le total à 40 arbres après travaux, complétés par de nouveaux massifs arbustifs. La palette végétale est adaptée au climat méditerranéen et comprend des essences favorables à la biodiversité ordinaire.

Le projet intègre par ailleurs une production d'énergie renouvelable en toiture (environ 324 modules photovoltaïques).

Au regard de la nature du projet, de sa localisation en site déjà urbanisé et des mesures mises en œuvre (hydraulique/PPRI, recomposition paysagère, absence d'augmentation de fréquentation), l'opération n'apparaît pas susceptible d'entraîner des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine au sens de l'article R.122-3 du Code de l'environnement.

1. Introduction, objet de la saisine et cadre de la démarche

1.1 Objet de la saisine

La présente note environnementale accompagne la demande d'examen au cas par cas au titre des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des projets (article R.122-3 du Code de l'environnement). Elle présente le projet, le contexte environnemental, l'analyse des incidences et les mesures ERC afin d'éclairer l'Autorité environnementale.

1.2 Méthodologie

La démarche s'appuie sur :

- Les données de projet (surfaces, implantation, fonctionnement, phasage).
- Les documents techniques (notice hydraulique, plans de végétation existant et projet, palette végétale).
- Les cartographies réglementaires (PPRi, Natura 2000) et l'identification des sensibilités.
- Une analyse des incidences en phase chantier et exploitation, et la formalisation de mesures ERC.

1.3 Périmètres d'étude

Le périmètre d'étude comprend : (i) l'emprise directe du projet au sein de l'Espace de Liberté, (ii) une aire d'influence immédiate (accès, réseaux, milieu récepteur), (iii) une aire d'influence élargie pour les sensibilités réglementaires (PPRi, Natura 2000).

2. Description détaillée du projet

2.1 Localisation et contexte

Adresse	11 Route de Perpignan, 11100 Narbonne
Parcelles	CX 105, CX 106, CX 107
Surface du tènement global	58 318 m ²
Caractère du site	Site urbanisé (équipement existant), comprenant bâtiments, voiries, stationnements et espaces paysagers d'agrément

2.2 Programme et principes d'aménagement

Le projet comprend la rénovation d'espaces existants et la réalisation d'extensions (environ 2 500 m² destinés aux Grands Buffets), ainsi que la requalification d'espaces extérieurs. Les extensions sont d'un gabarit comparable au bâti existant (hauteur inférieure à 8 m).

2.3 Caractéristiques chiffrées

Emprise au sol créée	2 156,76 m ²
Imperméabilisation ajoutée (estimation)	1 036,42 m ²
Part d'imperméabilisation ajoutée rapportée au site	Environ 1,77 % de 58 318 m ²
Stationnement	Aucune création ; stationnements existants jugés suffisants
Trafic / fréquentation	Pas d'augmentation de capacité d'accueil ; pas de variation de trafic attendue

2.4 Durée et phasage

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à environ deux ans. Le phasage et l'organisation de chantier visent à limiter les nuisances temporaires.

2.5 Énergie et dispositifs environnementaux intégrés

Le projet prévoit l'installation d'environ 324 modules photovoltaïques en toiture (extensions et toitures existantes), contribuant à la production d'électricité renouvelable.

3. Localisation, contexte territorial et sensibilités environnementales

3.1 Inscription dans un site urbanisé

Le projet s'inscrit dans un site urbanisé depuis plusieurs décennies, au sein d'un secteur d'équipements et d'infrastructures. Il relève d'une requalification/optimisation d'un site déjà anthropisé, sans ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels ou agricoles.

3.2 Natura 2000 et espaces protégés

Le site du projet n'est situé dans aucun périmètre Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches identifiés sont : la grotte de la Ratapanade et le complexe lagunaire de Bages-Sigean. Compte tenu de l'éloignement, de l'absence de continuité écologique fonctionnelle avec un site urbain fortement anthropisé, et de la nature du projet, aucune incidence significative n'est attendue sur ces espaces protégés.

3.3 Risque inondation : PPRi Rec de Veyret

La commune de Narbonne est couverte par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) du bassin versant du Rec de Veyret. Le site est partiellement concerné par les zones Ri1 et Ri2. Le projet est conçu en cohérence avec les prescriptions du PPRi, notamment via des cotes de dallage/plancher supérieures aux cotes de référence, et une gestion maîtrisée des eaux pluviales (rétention avant rejet).

3.4 Milieu récepteur et hydrographie

Le milieu récepteur aval est constitué par le canal/ruisseau du Veyret. Les rejets d'eaux pluviales du secteur sont collectés par des réseaux pluviaux et dirigés vers ce milieu récepteur. Le projet vise à maîtriser les débits rejetés via un stockage temporaire et un rejet régulé.

4. État initial de l'environnement

4.1 Sols et occupation du sol

Le site présente une occupation du sol typique d'un équipement urbain : bâtiments, dallages, voiries internes, stationnements, et espaces paysagers. Les sols naturels sont résiduels et principalement présents sous forme d'espaces paysagers aménagés.

4.2 Végétation existante et biodiversité ordinaire

Les aménagements paysagers existants comprennent 36 arbres et des zones arbustives. Les arbres sont majoritairement des sujets d'ornement associés aux espaces publics et aux stationnements.

4.2.1 Bilan arbres

Paramètre	Valeur
Nombre d'arbres existants	36
Arbres conservés	26
Arbres supprimés	10 (dont 6 > 0,80 m de circonférence ; 4 < 0,80 m)
Arbres plantés (haute tige)	14
Nombre d'arbres après projet	40

4.3 Paysage et cadre de vie

Le site s'inscrit dans un paysage urbain d'équipement. Le gabarit projeté (hauteur < 8 m) demeure cohérent avec l'existant. Le projet comporte une recomposition paysagère améliorant les ambiances et les cheminements.

4.4 Sensibilités majeures

- PPRi Rec de Veyret (zones Ri1 et Ri2) : enjeu principal à traiter par la conformité PPRi et la démonstration hydraulique.
- Natura 2000 : projet hors périmètre ; absence d'incidence significative attendue.

5. Analyse des incidences potentielles du projet

5.1 Sols, artificialisation et consommation d'espace

L'opération se déroule sur un site déjà urbanisé. L'augmentation d'imperméabilisation est estimée à 1 036,42 m², soit environ 1,77 % du tènement global (58 318 m²). Elle demeure limitée et localisée. Le projet ne consomme pas d'espace naturel ou agricole et n'induit pas d'ouverture à l'urbanisation.

5.2 Eau : gestion des eaux pluviales, ruissellement et milieu récepteur

Une notice hydraulique a été réalisée. La gestion des eaux pluviales est fondée sur la rétention avant rejet vers le canal/ruisseau du Veyret. Le dimensionnement applique un ratio de 1 450 m³/ha imperméabilisé.

5.2.1 Dimensionnement des volumes de rétention

Élément	Donnée
Imperméabilisation totale de l'impluvium d'étude	0,306 ha (90,8 %)
Imperméabilisation existante (avant projet)	0,156 ha
Imperméabilisation nouvelle	0,150 ha
Volume minimal requis (1 450 m ³ /ha sur 0,150 ha)	218 m ³
Rétention sur toiture	94 m ³ (470 m ² x 0,20 m)
Bassin BR1 (volume utile)	124 m ³
Volume total mobilisé	218 m ³

5.2.2 Résultats de modélisation : absence d'aggravation (avant/après)

Période de retour	Débit total rejeté – état actuel	Débit total rejeté – état projet	Écart
5 ans	0,102 m ³ /s	0,086 m ³ /s	-0,016 m ³ /s
10 ans	0,129 m ³ /s	0,105 m ³ /s	-0,024 m ³ /s
30 ans	0,173 m ³ /s	0,135 m ³ /s	-0,038 m ³ /s
100 ans	0,222 m ³ /s	0,168 m ³ /s	-0,054 m ³ /s

Les résultats montrent une diminution des débits totaux rejetés entre l'état actuel et l'état projet, y compris pour l'événement centennal. Le projet n'est donc pas susceptible d'aggraver les conditions d'écoulement à l'aval.

5.3 Risque inondation (PPRi)

Le site est partiellement situé en zones Ri1 et Ri2. Les dispositions constructives retenues et la gestion hydraulique permettent de satisfaire les prescriptions du PPRi. Les aménagements ne créent pas d'obstacle significatif aux écoulements et s'inscrivent dans une logique de réduction de la vulnérabilité.

5.4 Biodiversité

Le site est un espace urbain d'équipement, présentant une biodiversité ordinaire liée aux plantations d'agrément. L'incidence principale est la suppression de 10 arbres. Elle est compensée (et dépassée) par la plantation de 14 arbres de haute tige et la création de massifs arbustifs.

5.5 Paysage

Les nouvelles constructions (hauteur < 8 m) s'inscrivent dans la volumétrie existante. La recomposition paysagère améliore la qualité des espaces extérieurs. Aucune incidence paysagère notable négative n'est attendue.

5.6 Trafic, bruit, air

Le projet n'augmente pas la capacité d'accueil du restaurant et ne crée pas d'activité supplémentaire. Aucune variation de trafic n'est attendue en phase d'exploitation. Les incidences principales (bruit, poussières) sont temporaires et liées à la phase chantier.

5.7 Climat, énergie, adaptation

Le projet intègre une production d'énergie renouvelable (environ 324 modules photovoltaïques). La stratégie paysagère (augmentation du nombre d'arbres, essences adaptées au climat méditerranéen, massifs et paillage) contribue au confort d'été et à la limitation des îlots de chaleur.

5.8 Déchets et risques de pollution

En phase chantier, des déchets (dépose, emballages, matériaux) seront produits et gérés via des filières réglementaires. La prévention des pollutions accidentelles (hydrocarbures, produits) sera assurée par des stockages sécurisés et des procédures de gestion.

5.9 Phase chantier (2 ans)

La phase chantier, d'environ deux ans, est susceptible de générer des nuisances temporaires (bruit, poussières, circulation d'engins). Ces effets sont limités dans le temps et circonscrits au site, en environnement urbain.

6. Mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)

6.1 Principe général

Conformément à la séquence ERC, le projet a été conçu pour éviter en premier lieu les incidences, les réduire lorsque l'évitement est impossible, et compenser les incidences résiduelles.

6.2 Tableau de synthèse ERC

Thématique	Éviter	Réduire	Compenser / améliorer
Consommation d'espace	Implantation sur site déjà urbanisé	Optimisation des emprises	Sans objet
Eau / ruissellement	Pas de rejet non maîtrisé	Rétention 218 m ³ + rejet régulé vers Veyret	Amélioration hydraulique (débits rejetés en diminution)
Risque inondation (PPRi)	Éviter d'aggraver les écoulements	Conformité PPRi, cotes de plancher/dallage, absence d'obstacle	Réduction de la vulnérabilité
Biodiversité / végétation	Conserver 26 arbres	Limiter les suppressions à l'emprise nécessaire	Planter 14 arbres HT (solde arbres positif) + massifs
Trafic / nuisances	Pas d'augmentation de capacité	Organisation de chantier (horaires, logistique)	Sans objet
Climat / énergie	Sans objet	Photovoltaïque + essences adaptées, paillage	Amélioration du bilan énergétique

6.3 Mesures chantier

- Délimitation des zones de travaux, stockage et circulation interne.
- Arrosage ou dispositifs anti-poussières si nécessaire, limitation des vitesses d'engins.
- Tri des déchets et traçabilité (bordereaux), évacuation vers filières agréées.
- Stockage des produits et hydrocarbures sur rétention ; kits anti-pollution disponibles ; interdiction de rejet au sol.
- Information et coordination pour limiter les nuisances (bruit, horaires).
- Les arbres conservés sont à distance de plusieurs dizaines de mètres des zones de travaux ; une délimitation claire des zones de chantier garantit l'absence d'atteinte.

7. Analyse des effets cumulés

L'analyse des effets cumulés porte sur l'existence de projets connus à proximité immédiate susceptibles d'interagir avec le projet (trafic, hydraulique, nuisances). À la connaissance du maître d'ouvrage, aucun projet majeur n'est identifié à proximité immédiate. Compte tenu de l'absence d'augmentation de capacité d'accueil, de l'absence de variation de trafic attendue et de la diminution des débits rejetés, aucun effet cumulé significatif n'est attendu.

8. Conclusion motivée de l'examen au cas par cas

Le projet s'inscrit dans un site urbanisé existant et ne nécessite pas l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels ou agricoles. L'augmentation d'imperméabilisation est limitée et localisée.

Le site est hors périmètre Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches (grotte de la Ratapanade et complexe lagunaire de Bages-Sigean) sont éloignés et ne présentent pas de continuité écologique fonctionnelle directe avec le site, ce qui écarte toute incidence significative attendue au sens de l'article L.414-4 du Code de l'environnement.

Le site est partiellement concerné par le PPRI du Rec de Veyret (zones Ri1 et Ri2). La notice hydraulique démontre que les ouvrages de rétention (218 m³) permettent une maîtrise des écoulements et une diminution des débits totaux rejetés à l'exutoire entre l'état actuel et l'état projet, y compris en événement centennal (0,222 m³/s avant contre 0,168 m³/s après).

Sur le volet biodiversité ordinaire, la suppression de 10 arbres est compensée par la plantation de 14 arbres de haute tige et la création de massifs arbustifs, conduisant à un solde positif d'arbres sur le site (36 arbres avant travaux, 40 après travaux).

Le projet ne modifie pas la capacité d'accueil du restaurant et n'entraîne pas de variation de trafic attendue. Il intègre enfin une production d'énergie renouvelable (photovoltaïque en toiture).

Au regard de la nature du projet, de sa localisation et des mesures mises en œuvre pour éviter et réduire ses incidences, l'opération n'est pas susceptible d'entraîner des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine au sens de l'article R.122-3 du Code de l'environnement. En conséquence, le projet ne paraît pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale complète.

9. Liste des annexes à produire (dossier de dépôt)

La présente note s'accompagne des pièces suivantes :

- Annexe A1 – Formulaire CERFA de demande d'examen au cas par cas (14734*04) et annexe d'informations nominatives.
- Annexe A2 – Plan de situation (1/25 000) et plan de localisation des parcelles.
- Annexe A3 – Plan masse du projet (emprises, accès, réseaux, exutoire).
- Annexe A3.1 – Calcul emprise au sol.
- Annexe A4 – Atlas cartographique environnemental
 - Annexe 4.1 – Occupation des sols
 - Annexe 4.2 – Natura 2000 directive habitats
 - Annexe 4.3 – Natura 2000 directive oiseaux
 - Annexe 4.4 – Réseau hydrographique
 - Annexe 4.5 – Parc naturel régional
- Annexe A5 – Notice hydraulique : hypothèses, dimensionnement, modélisation, volumes et résultats avant/après.
- Annexe A6 – Carte PPRI Rec de Veyret (zonage réglementaire – carte fournie).
- Annexe A7 – Cartographie Natura 2000 (document de localisation).
- Annexe A8 – Plan de végétation – état existant (PDF A0).
- Annexe A9 – Plan de végétation – état projet (PDF A0).
- Annexe A10 – Palette végétale (PDF A3).
- Annexe A11 – Reportage photographique du site.
- Annexe A12 – Note de conformité PPRI.
- Annexe A13 – Notice Paysagère, présentation du projet.
- Annexe A13.1 – Insertion paysagère.